



**ARRETE N°2024/169**

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules  
à l'occasion d'une manifestation de pétanque Quai C. Desmoulins**

Le Maire de la Ville de REVIN,

56 Rue Victor Hugo  
BP 14  
08500 REVIN  
Tél : 03 24 41 55 65  
Fax : 03 24 40 28 99

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants,  
Vu les articles L 411-1 à 411-5 du Code de la route,  
Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la Signalisation,  
Vu l'article L 113-1 du Code de la voirie routière,  
Vu l'arrêté municipal n° 14/259 du 12 Décembre 2014,  
Vu l'article R 610 du Code Pénal,  
Vu la demande en date du 14 juillet 2025 de Mr FRITTE Secrétaire de la Fanny Revenoise,  
Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer la sécurité lors de l'organisation de cette manifestation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1°:** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Quai C. Desmoulins pour la partie comprise entre les rues Michelet et E. Zola.

Période : Les samedi 23 août et dimanche 24 août 2025 de 08h00 à 22h00

**Article 2 :** Le matériel de pré signalisation, de signalisation et déviation sera mis à disposition par les services techniques de la ville et les organisateurs auront la charge de la mise en place, la surveillance et l'enlèvement en fin de manifestation des barrières et des panneaux de signalisation.  
Les organisateurs devront s'assurer durant toute la manifestation du respect de la possibilité éventuelle du passage de véhicules de secours.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice générale des services ; Monsieur le Directeur des services techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ; Monsieur le Chef de service de la Police Municipale, l'association sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, arrêté dont ampliation pour information est adressée à :  
-Monsieur le Commandant du S.D.I.S

*Fait à REVIN, le 16 juillet 2025*

**Signé Le Maire  
Daniel DURBECQ**

